

POLICE NATIONALE

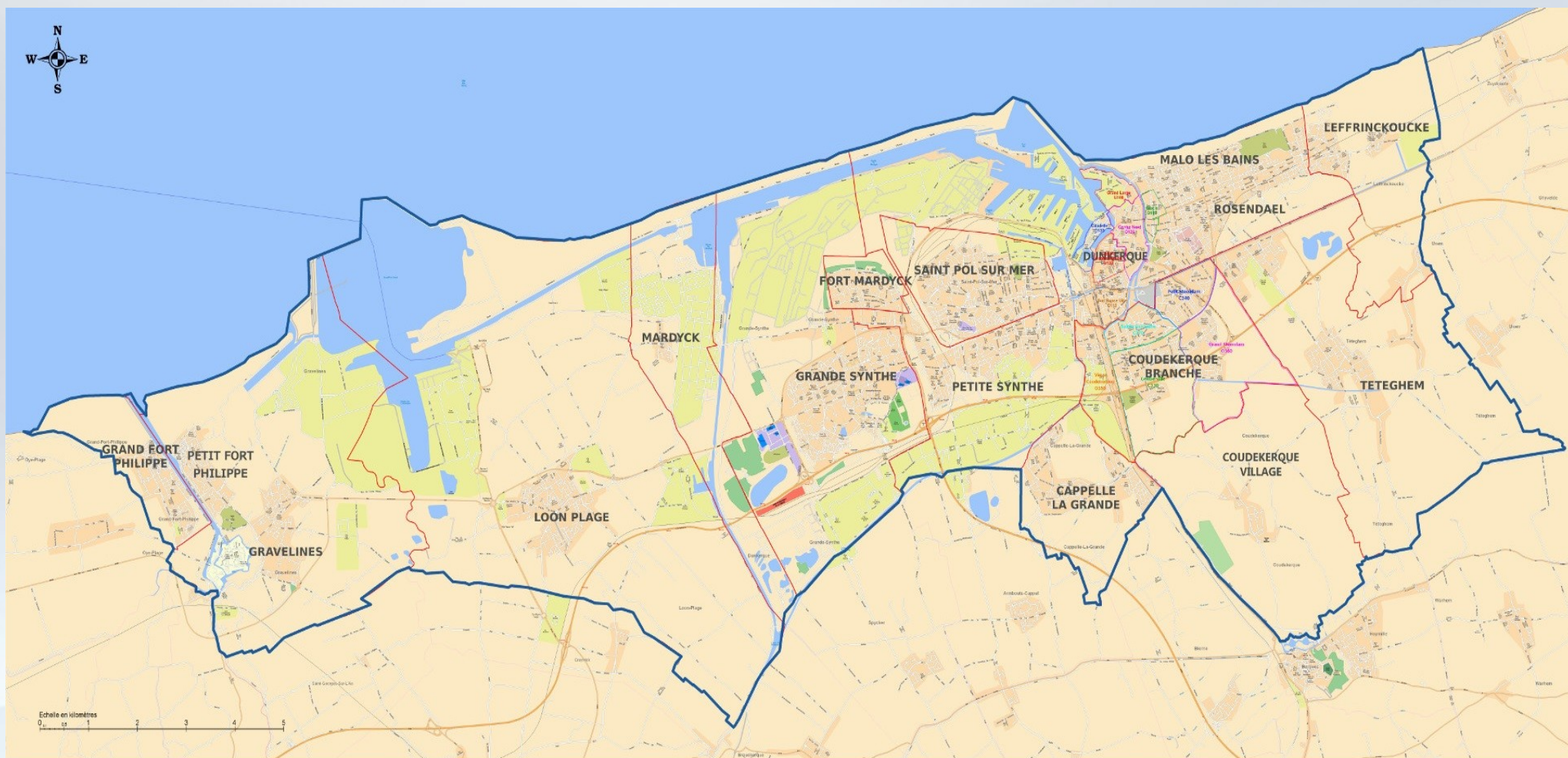
A large, stylized version of the Police Nationale logo, consisting of three curved bands in blue, white, and red, positioned below the main text.

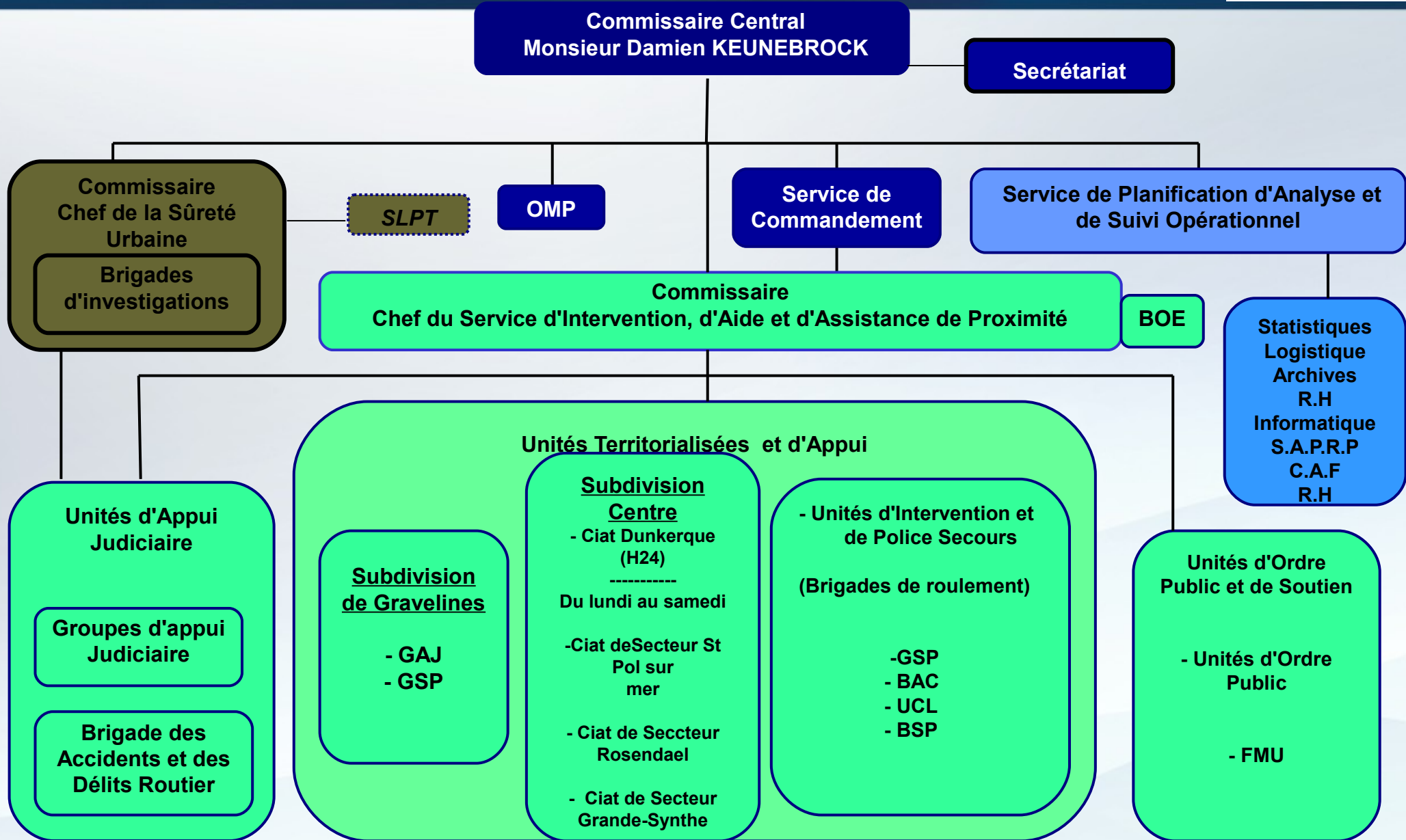
Commissariat de Dunkerque ***60 Quai des Hollandais*** ***59140 DUNKERQUE***

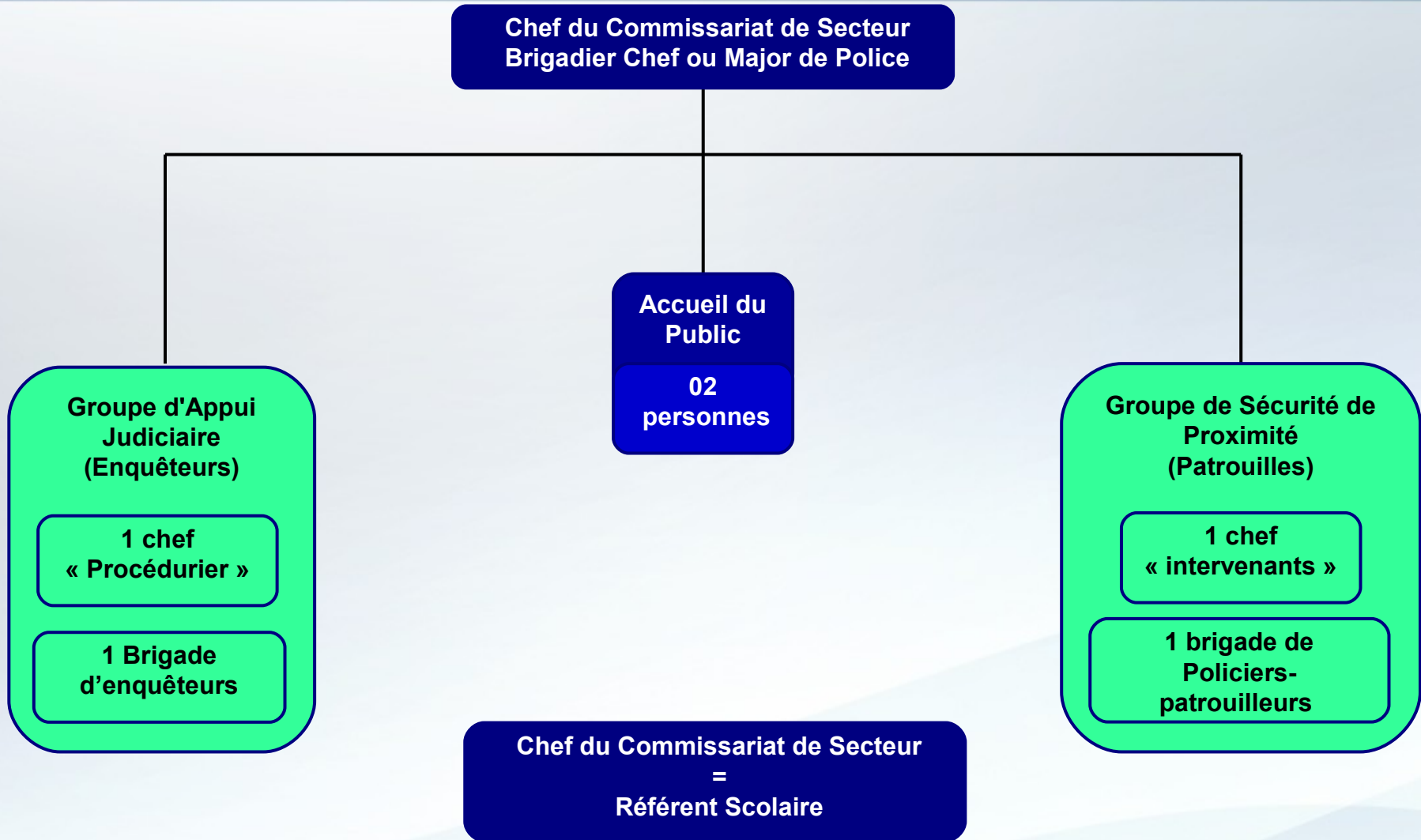
Tel (standard): 03-28-23-50-50



Le ressort de Circonscription de sécurité publique de Dunkerque-Agglomération

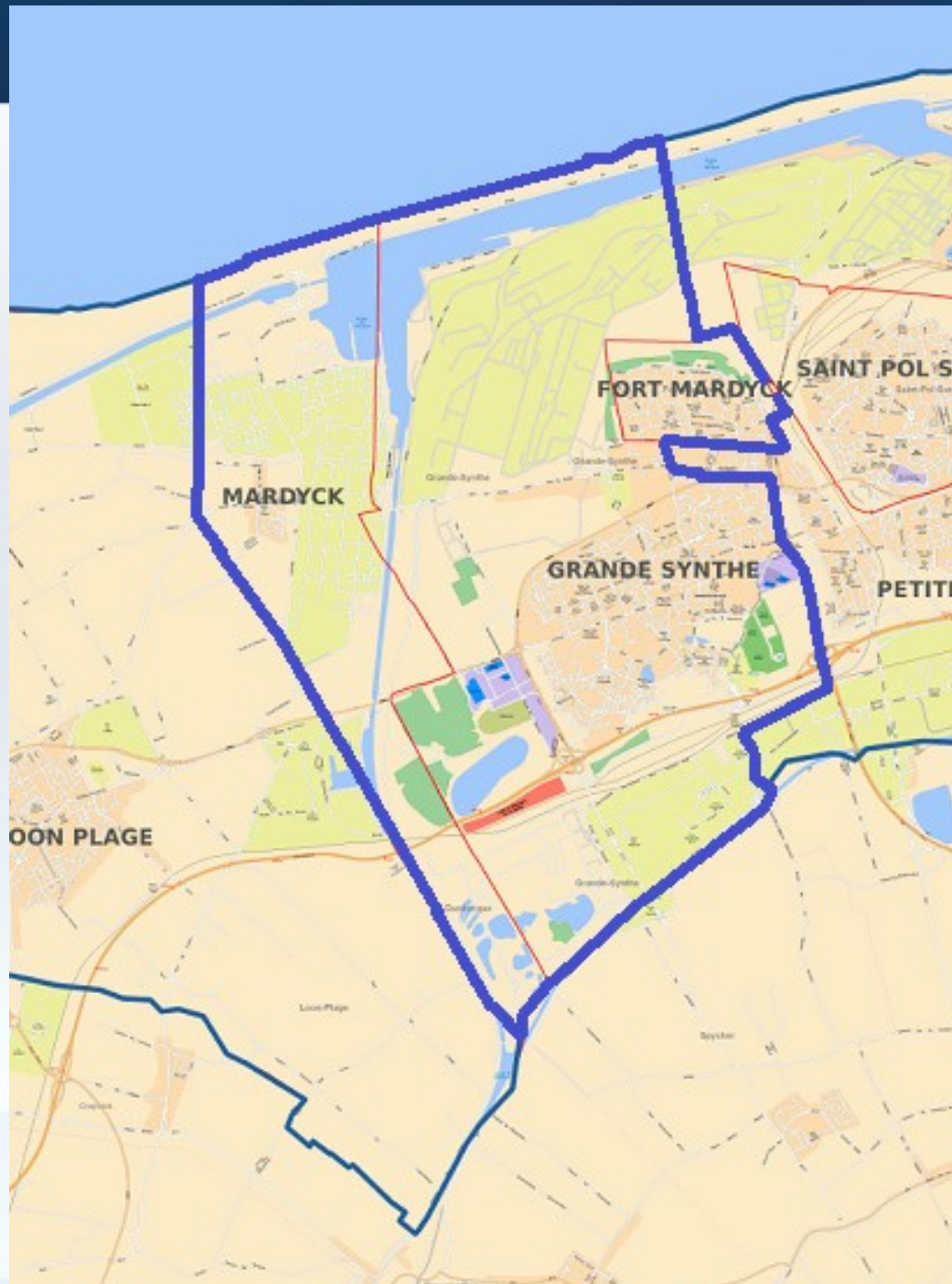






Commissariat de secteur de Grande-Synthe





Téléphones utiles:

Police secours Pour toute Urgence : 17

Commissariat de Grande Synthe : 03-28-69-71-00

19 Rue de La HAYE

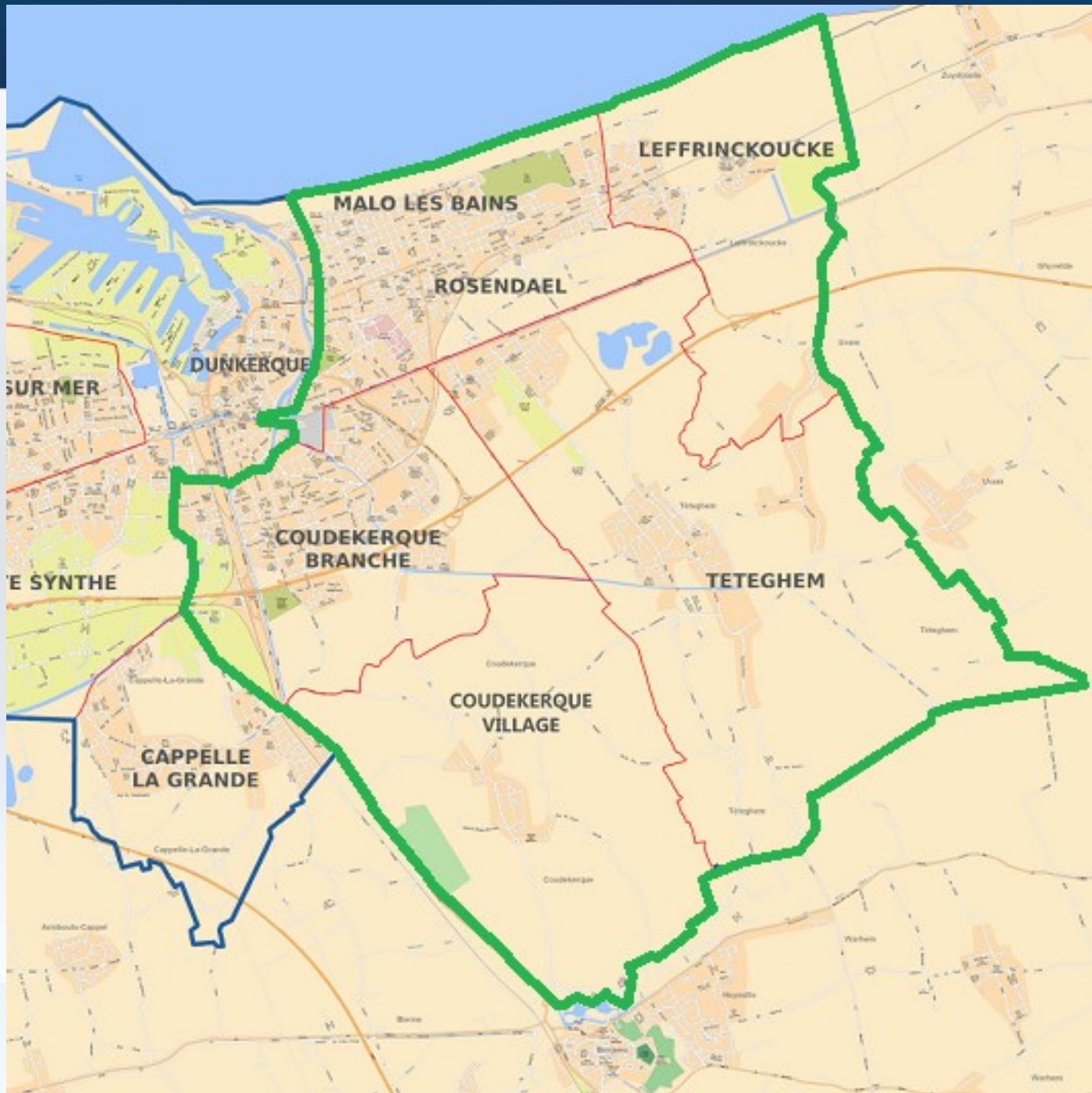
Ligne C2/C4 – arrêt « Maison Communale »

Major MONERON : tel 03-28-69-71-02

Mail : ddsp59-csec-grande-synthe@interieur.gouv.fr

Commissariat de secteur de Rosendaël







Téléphones utiles:

Police secours Pour toute Urgence : 17

Commissariat de Rosendaël : 03-59-27-84-40

**Rue Paul DOUMER
Ligne C1 – Arret « résistance »**

Major VANLERBERGHE : tel 03-59-27-84-41
Mail : ddsp59-csec-rosendael@interieur.gouv.fr

Commissariat de secteur de Saint-Pol-Sur-Mer







Téléphones utiles:

Police secours Pour toute Urgence : 17

Commissariat de St pol/mer : 03-28-69-74-50

**7 Avenue Maurice BERTEAUX
Ligne C2/C5 – Arret « Beffroi »**

B/C TENEUR : tel 03-28-69-74-54

Mail : ddsp59-csec-saint-pol@interieur.gouv.fr

Commissariat subdivisionnaire de Gravelines





Téléphones utiles:

Police secours Pour toute Urgence : 17

Commissariat de Gravelines : 03-28-23-82-82

47 Rue AUPICK

Major LANNOY : tel 03-28-23-82-81

Mail : ddsp59-csub-gravelines@interieur.gouv.fr

La responsabilité pénale des mineurs

- * - de 10 ans : irresponsabilité pénale.
- * 10 à 13 ans : peut être condamné mais mesures éducatives privilégiées.
- * 13 à 16 ans : peut être condamné mais avec une excuse de minorité.
- * 16 à 18 ans : l'excuse de minorité peut être écartée par le juge.

Les « infractions pénales »

Qualifications

Peines prévues

« Crime »

▶ « + de 10 ans de prison »

« Délit »

▶ « 1 an de Prison »

« Contravention »

▶ « Amende »

Garde à vue

Les réponses graduées

* Dans l'établissement scolaire:

- Rédaction de rapport d'incident + soins + procédure disciplinaire.
(conseil de discipline en cas de violences physiques)
- Accompagnement de la hiérarchie.



* Dans et aux abords de l'établissement scolaire:

Police Municipale:

Missions de Police Administrative et de Police Judiciaire:

- Assure la tranquillité publique et surveillance des établissements scolaires.
- "Contravention" et "Rapport de mise a disposition" (interpellation) auprès de la Police Nationale.
(aucune compétence en matière d'enquêtes judiciaires)



Police et Gendarmerie Nationale:

Missions identiques a la P.M + pouvoirs Judiciaires renforcés:

- Interpellation.
- Main courante.
- Procédure pénale (plainte – enquêtes judiciaires...).



La main courante :

(pas de déclenchement de poursuites judiciaires)

Aucune condamnation judiciaire possible

- Signaler des faits non prévus au pénal (dénoncer et dater)
- Possibilité de convocation aux services de police pour explications
 - Étoffe la plainte
- Récépissé de déclaration au déclarant

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre de main courante numéro : 2019/01

Déclaration effectuée le 28/02/2019 à 17h13

Rédacteur :

Service :

Objet : Injures - menaces

Adresse des faits dénoncés :

Déclaration :

---Constatons que se présente devant nous la personne ci dessous dénommée qui nous déclare : ---

---Je suis collège à Dunkerque. à 10h00 et à 12h00, j'ai été menacé par élève en 4ème au collège. A 10h00 il m'a dit qu'il voulait juste faire un tête à tête à la sortie, et à 12h00 il m'a dit "si je te chope dans la rue je te casse tous tes os et tu ne sauras plus comment tu t'appelles".---

---Le proviseur du collège a été informé des faits.---

---Je n'ai rien d'autre à déclarer.---

---Déclaration faite à toutes fins utiles.---

Le Déclarant

L'APJA

Personnes Concernées :

Déclarant :

né(e) le :

nationalité française :

Demeurant :

Téléphone :

Auteur :

né(e) le : à

nationalité française :

Demeurant :

Téléphone :

La Plainte :

(Déclenchement de poursuites judiciaires)
Avis au Procureur de la république

En vue de condamnation

- Signaler des faits illégaux (dénoncer et dater)
 - Interpellation ou convocation du mis en cause
 - Enquête (Auditions/Réquisitions/Confrontations/Exploitations vidéos-Téléphones..)
- Compétence de la Police / Gendarmerie Nationale
- Reconnaissance du statut « victime »
 - Obtenir réparations
 - Plainte et Récépissé de déclaration au déclarant
 - Avis a victime effectuée

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
POLICE NATIONALE
PREFECTURE DE POLICE DE
PARIS

CSP DE SURESNES
1, PLACE DU MOUTIER
92150 SURESNES
Tel : 01 46 25 03 00
Fax : 01 46 25 03 07

D'INFRACTION INITIAL

Code INSEE : 92073

VICTIME

Préjudice

Butin : Aucun

Dégâts :

INFRACTION(S)

VIOLENCE COMMISE EN REUNION SUIVIE D'INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 8 JOURS
(10873)

FAIT

Date/Lieu

Le 09/02/2019 à 17:20 (SAMEDI), PERIODE NORMALE
place de la libération à DIJON (COTE D'OR)

Véhicule

Personnes
remarquées

2 individus dont 2 homme(s)

Manière d'opérer

Mobile

ACTE GRATUIT

OBJET :

. V. :

PROCES-VERBAL

faire contre X

L'an deux mil dix-neuf,
Le douze février, à vingt heures douze

ces jointes :
ellés : non

Procureur de la République:

- Directeur des enquêtes judiciaires
 - Met fin a la garde a vue
- Décisions des « poursuites judiciaires »
 - Est avisé a tout moment



Officier de police Judiciaire

(responsable de l'enquête)

- pouvoir de garde a vue et réquisitions
(doit aviser le P/R a tout moment)

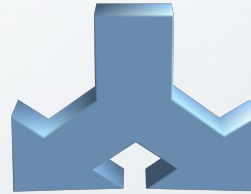


Agent de police Judiciaire

(policiers interpellateurs)

- Constatations et mettre fin aux infractions

Fait pénal (vol / violences....)



Victime :

- Dépôt de plainte et audition(s)
- Soins



- Confrontation(s)
- restitution(s)
- Aides aux victimes



Décision du Procureur de la République

Mis en cause:

Convocation ou
Conduite au
commissariat
(fin de « liberté »)

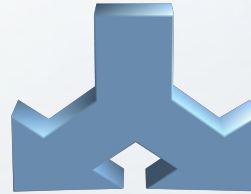


Décision de L'Officier
de Police Judiciaire
(poursuite de l'enquête)



Avis au Procureur de la République

Au Commissariat




Audition « libre » :

- Audition(s)
- Confrontation(s)
- Perquisition(s)
- Exploitation(s)
- Enquête de voisinage



Décision du Procureur de
la république

Garde a Vue: Décision de L'O.P.J

- 
- Audition(s)
 - Confrontation(s)
 - Perquisition(s)
 - Exploitation(s)
 - Enquête de voisinage



Décision du Procureur de
la république

Internet/Réseaux sociaux et la loi

- Droit à l'image (photos d'élève(s) ou de professeur(s) diffusées sans autorisation)
1 an de prison et 45 000 euros

- Violences:

(Injures /insultes/commentaires insultants) jusqu'à 12 000 euros
(Diffamation: religion /ethnie): 1 an de prison et 45 000 euros

Cyber-harcèlement: 3 ans de prison et 45 000 euros

Diffusion d'images violentes: 5 ans de prison et 45 000 euros

Accès aux droits et aide aux victimes



Espace Beaumont
30, rue de Beaumont
4^{ème} étage
59 140 Dunkerque

Téléphone - 03 28 61 52 44

AIAM, Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation



Composée de professionnels juristes et psychologues, l'AIAM a pour objet de mettre en œuvre, gratuitement et en toute confidentialité, l'accompagnement des victimes d'infractions pénales et notamment les victimes d'accident de la circulation.

Téléphone : 03-20-49-50-79
Courriel :
aiavm59@gmail.com



Commissariat de Grande Synthe : 03-28-69-71-00

19 Rue de La HAYE

Ligne C2/C4 – Arrêt « Maison Communale »

Major MONERON : tel 03-28-69-71-02

Mail : ddsp59-csec-grande-synthe@interieur.gouv.fr

Commissariat de Rosendaël : 03-59-27-84-40

Rue Paul DOUMER

Ligne C1 – Arrêt « résistance »

Major VANLERBERGHE : tel 03-59-27-84-41

Mail : ddsp59-csec-rosendael@interieur.gouv.fr

Commissariat de St pol/mer : 03-28-69-74-50

7 Avenue Maurice BERTEAUX

Ligne C2/C5 – Arrêt « Beffroi »

B/C TENEUR : tel 03-28-69-74-54

Mail : ddsp59-csec-saint-pol@interieur.gouv.fr

Commissariat de Gravelines : 03-28-23-82-82

47 Rue AUPICK

Major LANNOY : tel 03-28-23-82-81

Mail : ddsp59-csub-gravelines@interieur.gouv.fr



Police Municipale de Dunkerque : (24h/24h)

03-28-26-27-17

Police Nationale : (24h/24h)

Police-Secours = 17 (uniquement en cas d'urgence)

Standard de Dunkerque : 03-28-23-50-50

Service des Renseignements Territoriaux :

03-59-27-84-20 (Radicalisation)